ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS (arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné ABICHOU Mohamed NABIL

(nom et prénom de la personne immatriculée)

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce,

avoir informé mon conjoint M./Mme (*) ABICHOU / DALI Dounia SARAH

(nom de naissance + nom d'usage et prénom)

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage (1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Dammarie les Lys

Le 3 juillet 2024

(Signature de la personne immatriculée)



*rayer la mention inutile

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.